Commune de 01540 VONNAS

Nombre de

Membres

En exercice: 23

Qui ont pris part au vote: 21

Pour : 21

Date de la convocation : 24 juin 2024

Séance du 2 juillet 2024

Délibération 2024 - 07-02 - 09

L'an deux mil vingt-quatre le 2 juillet

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire.

PRESENTS:

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

BERTHOUD Françoise

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

DUMARAIS Serge

LAURENT Michèle

TRONCY René

YŰKSEL Ufuk

GABILLET Guy

MIGNOT Catherine

TRESSELT Nadine

MIGNOT Catherine

DUBOIS Françoise

NIZET Cécile

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e): GIVORD Jean-Louis, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, LEQUEUX Sébastien, Caroline TROUILLOUX, Alexandre DESRAYAUD

Pouvoirs: GIVORD Jean-Louis donne pouvoir à Nadine TRESSELT, THIBERT Karine donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, GREGOIRE Cédric donne pouvoir à DESMARIS Elodie, LEQUEUX Sébastien donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Objet : Convention avec Citeo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture 001-210104576-20240702-2024-07-02-09-DE Date de réception préfecture : 05/07/2024 Objet : Convention avec Citeo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposé par CITEO, société à mission qui œuvre à réduire les déchets d'emballage abandonnés sur l'espace public.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de versement de soutiens pour la lutte contre les déchets abandonnés par CITEO aux collectivités partenaires, destinés à les dédommager pour les dépenses liées à la prise en charge des opérations de nettoiement, et pour les dépenses liées aux actions préventives mises en œuvre dans le but de limiter les déchets abandonnés sur l'espace public.

Un soutien financier de 0.90 € par habitant est accordé par CITEO aux collectivités éligibles et engagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conventionner avec la société CITEO, afin de bénéficier du Soutien financier pour la lutte contre les déchets abandonnés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU

0 5 JUIL. 2024

Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD

